



Conseil économique et social

Distr. générale
9 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes
et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée
générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité
entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par l'American Association of University Women, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

L’American Association of University Women s’associe à la soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme de l’ONU, à son thème prioritaire : « Les systèmes de protection sociale, l’accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l’égalité des sexes et de l’autonomisation des femmes et des filles » et au thème de l’évaluation : « Autonomisation des femmes et lien avec le développement durable (conclusions concertées de la soixantième session) ».

L’American Association of University Women, organisation non partisane à but non lucratif, milite en faveur de l’équité de genre en se mettant au service des femmes et des filles, dans le cadre d’activités de recherche, d’éducation et de sensibilisation. Comptant plus de 170 000 membres et soutiens et pas moins d’un millier d’antennes et de 800 partenaires académiques à travers le monde, l’Association agit en faveur du bien-être économique, social et physique de chaque personne. Ce bien-être repose sur plusieurs éléments essentiels : une économie offrant des perspectives d’emploi équitables ; la réduction de la pauvreté ; un salaire minimum vital ; une prise en charge des personnes dépendantes qui soit de qualité et accessible financièrement ; des jours de congés payés pour motif familial ou médical ; des logements sûrs, habitables et abordables ; des soins de santé de qualité, abordables et accessibles, y compris la médecine de la procréation ; un environnement propre, sain et viable. Nous sommes favorables à un système de sécurité sociale assurant à vie des prestations sociales protégées contre l’inflation et reposant sur le principe de progressivité, comprenant des prestations versées au conjoint ou à la conjointe ou des allocations de veuvage, ainsi que des prestations d’invalidité et de réversion.

Ainsi, l’Association a adopté un nouveau plan stratégique solide axé sur une vision consistant à donner aux femmes et aux filles les moyens de prospérer grâce à l’éducation et à la formation, à la sécurité économique et à l’accès à des rôles de premier plan. Les initiatives de développement économique visant à parvenir à l’égalité des sexes et au développement durable ne peuvent réussir que si les femmes font partie de la solution. L’avantage est double : lorsque les femmes sont autonomes sur le plan économique, les familles sont en meilleure santé et plus instruites, et les communautés prospèrent. Nous réaffirmons notre appui au Programme de développement durable à l’horizon 2030 (Programme 2030) et à ses objectifs et cibles de développement durable universels et axés sur les droits de la personne. Le Programme 2030 met en évidence les corrélations qui existent entre les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.

Nous appuyons les initiatives et les activités de sensibilisation menées par l’Entité des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes (ONU-Femmes) visant à réaliser les objectifs fixés par Planète 50-50 d’ici 2030, et l’invitation à franchir le pas pour l’égalité des sexes lancée par ONU-Femmes aux organes et aux États Membres de l’ONU. L’Association réaffirme en outre que la Déclaration et le Programme d’action de Beijing et d’autres documents finals des Nations Unies ont posé des bases solides pour le développement durable et se félicite de l’attachement aux principes de l’égalité des sexes et de l’avancement de toutes les femmes et filles.

Nous saluons la volonté de la Commission de la condition de la femme de réaliser le développement durable dans ses trois dimensions (économique, sociale et environnementale) et considérons que cet objectif ne saurait être atteint sans l’égalité des sexes et que tous les États Membres et toutes les entités concernées doivent

prendre des mesures décisives et importantes pour mettre fin aux disparités persistantes entre les sexes et instaurer l'égalité des sexes d'ici à 2030.

Comme indiqué dans son programme relatif aux politiques publiques pour la période 2017-2019, l'Association estime qu'étant donné les liens d'interdépendance qui existent à l'échelle mondiale, il est nécessaire d'adopter, aux niveaux national et international, des politiques de lutte contre la traite des êtres humains et de promotion de la paix, de la justice, des droits de la personne, du développement durable et de la sécurité pour toutes et tous. Nous plaçons pour que les droits de la personne et les droits civils de tous les immigrants et immigrantes soient respectés, et nous encourageons notamment un processus de régularisation juste et équitable. Nous sommes favorables au renforcement de l'ONU et de ses institutions. Nous préconisons l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing issus de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes ainsi que des déclarations ultérieures. Nous affirmons notre participation active à la Commission de la condition de la femme, ainsi que notre engagement en faveur de la ratification de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

L'attachement de l'Association à l'avancement des femmes et au lien entre celui-ci et le développement durable (conclusions concertées de la soixantième session) se retrouve aussi bien dans l'énoncé de sa mission – militer en faveur de l'équité de genre en se mettant au service des femmes et des filles, dans le cadre d'activités de recherche, d'éducation et de sensibilisation – que dans celui de sa vision – l'équité pour toutes et tous. Nous souscrivons aux conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme ([E/2016/27](#)) dans lesquelles celle-ci invite instamment les parties prenantes, les pays et les autres entités à prendre les cinq mesures suivantes :

- Renforcer les cadres normatif, juridique et stratégique ;
- Créer des environnements propices au financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'avancement des femmes et des filles ;
- Encourager les femmes à exercer des responsabilités et à participer pleinement et sur un pied d'égalité avec les hommes à la prise de décisions dans tous les domaines du développement durable ;
- Promouvoir des procédures de collecte de données, de suivi et d'examen qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes ;
- Renforcer les mécanismes institutionnels nationaux.

L'Association défend la mise en œuvre de politiques permettant à toutes les femmes de parvenir à l'autonomie économique et, grâce à ses programmes de recherche et d'éducation, elle propose des stratégies et des mesures concrètes et éprouvées qui favorisent la sécurité économique des femmes. Selon le Rapport sur l'écart entre les sexes dans le monde de 2017 du Forum économique mondial, l'écart de rémunération entre hommes et femmes se creuse en dépit des nombreuses mesures prises pour remédier aux inégalités et rendre les salaires plus transparents. Les femmes représentent la moitié de la population active mondiale, et il a été démontré que leur autonomisation économique et leur capacité à générer un changement économique participent de la réalisation de l'égalité des sexes.

Aux termes de l'objectif de développement durable n° 10, il convient d'adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité. Afin

de renforcer les protections sociales et de permettre à toutes les femmes de parvenir à l'autonomie économique, l'Association préconise les mesures suivantes :

- Favoriser l'équité sur le plan des salaires, des indemnités et des avantages sociaux à tous les niveaux socioéconomiques et dans tous les secteurs de l'économie ;
- Favoriser l'équité sur le plan de l'accès à l'emploi et de l'avancement professionnel, notamment par l'application rigoureuse des lois visant à lutter contre la discrimination dans le monde du travail ;
- Développer et démocratiser une offre de prestations de qualité et des politiques favorisant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, y compris une prise en charge des personnes dépendantes qui soit de qualité et accessible financièrement ;
- Mettre en place des programmes offrant aux femmes des possibilités d'éducation, de formation et d'accompagnement pour réussir sur le marché du travail, y compris dans des métiers non traditionnels et en tant que chefs d'entreprises ;
- Mettre en place des programmes de développement de la qualité de vie, de développement professionnel et d'enseignement technique afin d'améliorer l'accès à l'éducation supérieure, les perspectives de carrière et les perspectives de rémunération ;
- Renforcer les pensions et programmes de retraite, notamment en améliorant les systèmes de retraite et en protégeant la sécurité sociale de la privatisation.

L'American Association of University Women demande instamment aux États Membres de prendre des mesures législatives et financières assorties d'échéances précises et d'objectifs quantitatifs pour veiller à ce que chaque personne puisse bénéficier des mêmes chances et des mêmes droits dans tous les aspects de la vie – moyennant des protections juridiques, environnementales et sociales – et jouir de l'appui, de la formation et des droits fondamentaux et civils nécessaires pour parvenir à l'égalité universelle.